

République Française

Département de l'Ain

*Nombre de Conseillers :*

En exercice : 14

Présents : 11

Votants : 11

Absents : 3

Exclus : 0

**OBJET :** Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2024

N° 2025-37

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de RIGNIEUX LE FRANC**

**SEANCE DU 12 novembre deux mil vingt-cinq**

**Date de convocation :** 5 novembre 2025

**Date d'affichage :** 5 novembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 12 novembre à 20 H 30, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit de la loi, à la Mairie, sous la présidence de M. Pascal PAIN, Maire.

**Présents :** PAIN Pascal, BOBAND Céline, BOILEAU Pierre, BRICAUD Maryline, CHOMEL Lionel, KLEIN Aurélie, MARCELIN Valérie, MARTEL Anne, RIGOLLET Maryse, ROSSI Jean-Yves, THOMAZET Fabien,

**Absents Excusés :** Mrs BERNARD Xavier, HOWSE Willy, THIEVON Yves,  
**Secrétaire de séance :** M. THOMAZET Fabien,

Monsieur le maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ADOpte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2024,
- DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération,
- DECIDE de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr),
- DECIDE de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA,

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus  
Pour extrait conforme,

**Le Maire**

Pascal PAIN

Accusé de réception en préfecture  
001-210103255-20251112-delib2025-37-DE  
Date de télétransmission : 13/11/2025  
Date de réception préfecture : 13/11/2025

Certifié exécutoire par le Maire  
Compte tenu de la télétransmission  
en Préfecture le 13 novembre 2025

Publication le 14 novembre 2025

Le maire

